



REPUBLIQUE  
TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement  
Supérieur et de la recherche  
Scientifique

Direction Générale de la recherche Scientifique



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Programme PHC-Utique géré par le CMCU

### APPEL À CANDIDATURES 2027

**UTIQUE** est le Partenariat Hubert Curien (PHC) bilatéral entre la France et la Tunisie. En France, il est coordonné et cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE). En Tunisie, il est mis en œuvre et financé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et géré par la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS). Ce programme est supervisé par le Comité Mixte pour la Coopération Universitaire (CMCU) sous la responsabilité d'un Co-président français et d'un Co-président tunisien.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 31/03/2026**

#### **Types de projets concernés**

L'objectif du programme est de renforcer des collaborations scientifiques et technologiques d'excellence entre équipes françaises et tunisiennes, en favorisant l'**émergence de nouveaux partenariats structurants**, l'intégration de **jeunes chercheurs et doctorants**, ainsi que le positionnement des équipes sur des projets de **plus grande envergure à l'échelle euro-méditerranéenne et européenne**.

Tous les domaines de recherche sont éligibles à cet appel à propositions. Une attention particulière sera portée aux projets en Sciences Humaines et Sociales (SHS), notamment lorsqu'ils s'inscrivent dans des approches interdisciplinaires ou en lien avec des enjeux sociétaux, économiques ou territoriaux.

Une attention particulière sera réservée aux projets qui :

- **Impliquent des partenariats socio-économiques. Les dossiers contenant une ou des lettres de soutien ou d'engagements et mentionnant la nature de la contribution seront prioritaires ;**
- Encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences au bénéfice des deux pays ;
- Favorisent la structuration de la recherche et la mise en réseau des équipes de recherche.

*Le partenariat peut associer plusieurs équipes de recherche par pays, afin de favoriser des collaborations inter-laboratoires élargies.*

**La présence d'au moins un projet de thèse en cotutelle doit être clairement indiquée dans la proposition soumise. La convention de cotutelle de thèse doit impérativement être mise en place après la notification de la sélection du projet.**

Le programme pourra financer la mobilité de deux (2) **doctorants en cotutelle maximum par projet**. Chaque allocation couvre un total de neuf (9) mois de mobilité du doctorant sur les trente-six (36) mois de la thèse, répartis sur trois (3) années, à raison de séjours annuels de trois (3) mois.

Le programme favorise la mobilité de post-doctorants (**maximum deux**). Chaque allocation couvre **trois (3) mois de séjour du post-doctorant sur les trente-six (36) mois du projet, répartis sur trois (3) ans avec des séjours annuels d'un (1) mois.**

### **Condition d'éligibilité des équipes**

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs relevant des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou à des organismes de recherche scientifique. Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique français.

**Les porteurs de projets qui ont un projet en cours ou ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme** ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement. Après l'achèvement du projet, un délai au minimum de deux ans devra être respecté avant tout dépôt d'une nouvelle candidature. **Les nouvelles collaborations (équipes) seront dans tous les cas prioritaires.**

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs partenaires auprès des instances **responsables** du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leurs partenaires tunisiens.

### **Critères d'évaluation des projets**

L'évaluation se base essentiellement sur les critères suivants :

- Qualité scientifique du projet et des équipes impliquées ;
- **Implication d'au moins un doctorant en cotutelle par projet** ;
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants et/ou post-doctorants ;
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et tunisiennes ;
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets capables à terme de se structurer en réseau avec une ouverture possible vers des projets plus ambitieux (PHC Maghreb, PRIMA : Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area, Programme-Cadre Européen "Horizon Europe") seront privilégiés ;
- Impacts/Retombées socio-économiques du projet.

### **Comité de sélection des projets**

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite au sein d'un comité, le Comité Mixte pour la Coopération Universitaire (CMCU), pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Ce Comité composé d'experts et d'institutionnels des deux pays sélectionne les projets en s'appuyant sur :

- Pour la **partie française**, l'expertise faite d'une part, par la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRE et d'autre part, par les experts du CMCU. Ces derniers synthétisent l'expertise française à soumettre au CMCU en concertation avec le Co-président français ;
- Pour la **partie tunisienne**, l'expertise faite par un comité d'experts mandatés par la DGRS répartis selon les différents domaines de recherche.

### **Modalités de fonctionnement et de suivi des projets sélectionnés**

La durée des projets est de trois (3) ans maximum (sous réserve d'une présentation d'un rapport d'avancement annuel, déposé parallèlement par les porteurs des projets en France et en Tunisie).

Les financements sont accordés **sur une base annuelle**, le montant accordé étant variable d'une année sur l'autre.

La dotation française doit être **impérativement consommée entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée. **Les crédits ne peuvent pas être reportés sur l'exercice suivant.**  
**Le renouvellement des crédits** pour une seconde année est subordonné à :

- La soumission d'un **rappor t d'avancement annuel** mentionnant les résultats scientifiques obtenus, les productions, les manifestations scientifiques (publications, colloques, etc...), les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours et une fiche de programmation, à fournir au plus tard le **15 décembre de l'année en cours** ;

La rédaction d'un **bilan financier accompagné des justificatifs des dépenses effectuées** est à fournir mi-janvier, suivant l'année en cours ;

- Une consommation optimale des financements accordés pour la première année ;  
Ces documents doivent être envoyés aux deux Co-présidents du CMCU et à l'Institut français de Tunisie (cf. contacts pour le programme) ;

- La mise en place d'une convention de thèse en cotutelle par les deux parties.  
**Pour le suivi des résultats, un rapport final est exigé au plus tard trois (3) mois après la fin des projets.**

- Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le **modèle de rapport téléchargeable** et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai ;
- Les responsables tunisiens recevront une notification du rapport final et le formulaire à remplir en ligne au mois de décembre ;
- Ce rapport est également à envoyer à l'Institut français de Tunisie (IFT) dans le même délai (cf. contact pour le programme ci-dessous) ;
- Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le **MEAE**, le **MESRE** et le **MESRS**.
- D'une façon générale, **toutes les publications rédigées dans le cadre du projet financé par le programme** (articles dans les revues ou les journaux spécialisés, communications et posters dans des congrès et des colloques, rapports, présentations orales et diaporamas) **devront explicitement mentionner le soutien du programme PHC-Utique, avec le code du projet concerné.** (Exemple de formulation pour les « Acknowledgements »: « *This work was financially supported by the “PHC-Utique” program of the French Ministry of Foreign Affairs and Ministry in charge Higher Education and Research and the Tunisian Ministry of Higher Education and Scientific Research in the CMCU project number 26GXXXX.*  »).
- Les modalités de gestion sont présentées dans le **manuel « Modalités de gestion des moyens** » envoyé aux chefs des projets retenus lors de la notification des moyens alloués.

#### • Dépenses éligibles

Le programme PHC-Utique porte essentiellement sur **la prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des **chercheurs** engagés dans le programme. **Il n'a pas vocation à financer la recherche proprement dite ni les équipements.** Quelques appuis logistiques peuvent être attribués au cas par cas. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Les **moyens accordés par la France** contribuent à hauteur d'environ **10 000 €** par projet et par an (en moyenne 8 000 € pour la **mobilité** et 2 000 € pour l'appui logistique).

#### • Pour la mobilité, la prise en charge concerne :

**Les frais de voyage des chercheurs français** : remboursement sur frais réels dans la limite de **500€** par aller-retour **France / Tunisie** ;

- Les frais de séjour des chercheurs seniors tunisiens en France : **125 € / jour** pour une mission de **7 jours maximum par chercheur** (deux (2) séjours maximum / projet /an, pour deux (2) chercheurs différents) ;
- Les indemnités de séjour en France des doctorants tunisiens en cotutelle : **62€ / jour** ;  
Les indemnités de séjour en France des doctorants hors cotutelle et des post-docs tunisiens : **62€ / jour** ;

**Les moyens attribués par la Tunisie, à chaque projet, sont plafonnés à 18000 DT/an l'équivalent de 6 000 € / an** dont une partie destinée à l'appui logistique.

**Ces moyens couvrent :**

- Les frais de séjour des chercheurs français en Tunisie (**200 DT / jour** l'équivalent de 61,37 € / jour pour les missions de **7 jours maximum**) ;
- Les indemnités de séjour des doctorants et post-doctorants français en Tunisie (**1000 DT / mois l'équivalent** de 306,83 € / mois pour un séjour de **30 jours maximum**) ;
- Les frais de voyage des chercheurs tunisiens vers la France **environ 1500 DT / voyage**.

Le responsable tunisien du projet est tenu de faire le nécessaire pour garantir l'hébergement des chercheurs juniors invités dans les meilleures conditions et favoriser l'hébergement en résidence universitaire.

SEJOUR (S)							
Statut (s) concerné (s)	Montant de per diem	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée	Durée exprimée en jours	Complément d'information		
Doctorant de l'équipe tunisienne	62 € / jour	France	Tunisie → France	90 jours maximum	2 séjours par an maximum dans la limite de 90 jours		
Post-doc de l'équipe tunisienne	62 € / jour	France	Tunisie → France	30 jours maximum	1 séjour par an maximum dans la limite de 30 jours		
Chercheur Séniор / co-encadrant de l'équipe tunisienne	125 € / jour	France	Tunisie → France	7 jours maximum	1 séjour par an maximum dans la limite de 7 jours (2 chercheurs maximum)		
Chercheur / co-encadrant de l'équipe française	61 € / jour	Tunisie	France → Tunisie	7 jours maximum	1 séjour par an maximum dans la limite de 7 jours		
Doctorant et post-doctorant de l'équipe française	300€ / mois	Tunisie	France → Tunisie	30 jours maximum	1 séjour par an maximum dans la limite de 30 jours		
VOYAGE (s)							
Montant (s) voyage (s) en devise		Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée	Complément d'information			
500 €		France	France → Tunisie	1 voyage par an / personne			
500 €		Tunisie	Tunisie → France	1 voyage par an / personne			
APPUI LOGISTIQUE							
Plafond appui logistique en devise	Pays financeur	Complément d'information					
2 000 €	France	voir modalités de gestion					
1 500 €	Tunisie						

Chaque année la partie française et la partie tunisienne peuvent apporter un soutien logistique aux projets du PHC-Utique pour couvrir les dépenses du laboratoire occasionnées par les recherches.

**L'appui logistique ne constitue pas un droit automatique et est attribué au cas par cas, en fonction des besoins justifiés et des disponibilités budgétaires.**

**Les dépenses éligibles :**

- Achat de petits matériels et de produits consommables (produits de laboratoire, lamelles, moulages, prélèvements géologiques, etc.), qui devront rester au laboratoire ;
- Acquisition d'ouvrages, livres, documents cartographiques à destination du partenaire étranger (hors abonnements) ;
- Frais d'inscription des chercheurs membres du projet aux manifestations scientifiques en relation avec la thématique du projet ;
- Frais engagés pour la publication des travaux réalisés et dûment enregistrés. La mention du soutien du PHC-Utique devra être stipulée ;
- Des services de traduction, d'analyses et de datations.

**Les dépenses inéligibles :**

- Le matériel et les logiciels de bureautique et informatique (tels que scanners, imprimantes, ordinateurs, cartouches d'encre, clés USB, etc...), les fournitures administratives, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipement amortissables dont le matériel informatique ;

- Les frais de mission (hébergement, restauration, frais de réception), que ce soit pour les partenaires tunisiens ou français, ne peuvent en aucun cas être imputés sur les crédits d'appui logistique ;
- Les gratifications.

### **Confidentialité, publication, propriété intellectuelle, exploitation**

Il appartient aux chefs de projets retenus pour financement, de veiller à ce qu'un **accord de partenariat** spécifiant les conditions de confidentialité, de publication, de communication, de propriété intellectuelle et d'exploitation des résultats de recherche générés dans le cadre d'un projet, soit signé entre les institutions de tutelle des laboratoires impliqués et ce, dans un délai de **six (6) mois** à compter de la date de démarrage du projet. A cet effet, les chefs de projets sont invités à utiliser le modèle d'accord de partenariat **document ci-joint** conforme aux bonnes pratiques en matière de confidentialité, de publication, de propriété intellectuelle et de protection des résultats **document ci-joint**.

Une copie de l'accord de partenariat signé sera adressée par voie numérique aux deux Co-présidents du PHC-Utique.

En **outre**, tout transfert de matériel biologique et/ou chimique éventuellement nécessaire à la réalisation du projet entre les laboratoires partenaires, devra faire l'objet d'un accord spécifique de transfert de matériel (MTA) signé entre les institutions de tutelle des laboratoires impliqués en utilisant le modèle fourni **document ci-joint**. Une copie de l'accord de transfert de matériel signé sera adressée par voie numérique aux deux Co-présidents du PHC-Utique.

Les projets soumis à cet appel à candidatures peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Les porteurs de projets sont invités à anticiper cette procédure dès la phase de montage du projet, notamment en cas de collaborations avec des partenaires socio-économiques ou de travaux sur des données sensibles.

Pour plus d'information sur ce dispositif : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique- et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

### **Modalités pratiques de soumission d'un projet**

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la **page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »**.

- Date limite de dépôt des candidatures : **31 mars 2026** ;
- Réunion du comité mixte de sélection des projets : **octobre 2026** ;
- Diffusion des résultats par les co-présidents : **novembre 2026** ;
- Démarrage des projets retenus : **mi-janvier 2027**.

### **Modalités pratiques de candidature**

Le dépôt de candidature est commun aux partenaires français et tunisiens.

Il se fait **uniquement** de manière dématérialisée sur le site de Campus France suivant les modalités de saisie en ligne. **Pour ce faire, le partenaire français ouvrira un compte spécifique pour le PHC-Utique** sur le site de Campus France (<https://www.campusfrance.org/fr/phc-candidater>) et **transmettra ensuite le mot de passe à son partenaire tunisien pour que celui-ci instruise et complète les éléments du dossier de candidature qui le concernent**.

Les partenaires français et tunisiens doivent mentionner la composition des équipes et les moyens demandés, sous peine de non examen du dossier.

Lorsque la rédaction du projet est terminée, le dossier doit être déposé (validé). Cette validation est réalisée par le chef de projet français.

**Pour la partie tunisienne**, une fois le dossier **déposé** sur le site de Campus France, le partenaire tunisien du projet doit obligatoirement :

Remplir le formulaire de soumission du projet, au plus tard le **10 avril 2026, délai de rigueur** ; Envoyer le dossier de candidature en format PDF (tel que déposé sur campus France) à l'adresse e-mail : [dppspfcutique@gmail.com](mailto:dppspfcutique@gmail.com) accompagné obligatoirement par une demande de **soumission du dossier signée**, pour accord et avis, par le directeur de la structure de recherche, le chef d'établissement et la tutelle (Président d'université, Président de l'IRESA, Directeur Général du centre de recherche ...) et ce, au plus tard le **16 avril 2026**. Aucune version en format papier n'est demandée.

## **Candidater**

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

## **Gérer ses mobilités**

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une **fiche d'engagement** et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement ou à défaut par courrier postal à :

### **Campus France**

Gestion PHC  
28 rue de la Grange-aux-Belles  
75010 Paris

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

## **Contacts pour le programme**

### **Pour la partie française :**

Co-président français :

**Pr. Mohamed MOSBAH**

Institut Polytechnique de Bordeaux  
Avenue des facultés, 33405 Talence, FRANCE.

Mél : [mohamed.mosbah@u-bordeaux.fr](mailto:mohamed.mosbah@u-bordeaux.fr)

**Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche

27 rue de la Convention, CS 91533  
75732 PARIS CEDEX 15, FRANCE

**Madame Anna Mari LE GAL**

Rédactrice Afrique du Nord – Proche-Orient

Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Pôle des partenariats universitaires et scientifiques

27 rue de la convention, 75732 PARIS CEDEX 15 - France

Tél. : +33 (0)1 43 17 80 23

Mél : [anna-mari.le-gal@diplomatie.gouv.fr](mailto:anna-mari.le-gal@diplomatie.gouv.fr)

**Monsieur Pascal CHARDONNET**

Attaché de Coopération pour la Science et la Technologie

Institut Français de Tunisie,

Service de Coopération et d'Action Culturelle

20-22 avenue de Paris, 1000 TUNIS RP, TUNISIE

Mél : [pierre.de-ramefort@institutfrancais-tunisie.com](mailto:pierre.de-ramefort@institutfrancais-tunisie.com)

**Pour la gestion de l'appel à propositions :**

Direction des relations extérieures et institutionnelles  
Service Recherche : programmes et promotion  
Campus France - Gestion PHC  
28, rue de la Grange aux Belles  
75010 PARIS  
FRANCE  
Téléphone : + 33 (0)1.40.40.58.48  
Courriel : [extranet@campusfrance.org](mailto:extranet@campusfrance.org)

**Pour la partie tunisienne :**

**Professeur Mourad BELASSOUED**

Directeur Général de la Recherche Scientifique  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
50 Av. Mohamed V - 1002 TUNIS - TUNISIE  
Tél-Fax : 00 216 71 835 120

Mél : [mourad.bellassoued@enit.utm.tn](mailto:mourad.bellassoued@enit.utm.tn)

**Madame Hayet SOUAI**

Directrice des Programmes et du Partenariat Scientifique  
Direction Générale de la Recherche Scientifique  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
50 Av. Mohamed V - 1002 TUNIS - TUNISIE  
Tél : 00 216 71 835 351

Mél : [souaihayet@gmail.com](mailto:souaihayet@gmail.com) ; [Hayet.Souai@mes.rnu.tn](mailto:Hayet.Souai@mes.rnu.tn)

**Madame Sabrine GADHOUMI**

Sous-directrice des programmes de partenariat  
Scientifique euro-méditerranéen et multilatéral  
Direction Générale de la Recherche Scientifique  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
50 Av. Mohamed V - 1002 TUNIS - TUNISIE  
Tél : 00 216 71 835 351

Mél : [sabrinegadhoumi.dgrs@gmail.com](mailto:sabrinegadhoumi.dgrs@gmail.com) ; [dppsphtique@gmail.com](mailto:dppsphtique@gmail.com)